



Offre d'emploi

DATE : 10 juillet 2018

OFFRE D'EMPLOI
Affichage externe

NO AFFICHAGE 18-19-031E

TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN LOISIR

Poste régulier – Temps partiel - 10 mois

20 heures par semaine

École secondaire du Coteau

Date d'entrée en fonction : 23 août 2018

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à organiser les activités sociales, culturelles et sportives de tout ordre à l'intention de groupes en particulier, en tenant compte de leurs aspirations et des politiques établies, soit comme complément d'activités à certains programmes scolaires, soit le plus souvent comme loisir.

PLANIFIER, ORGANISER ET SUPERVISER :

- Les événements et les sorties contribuant à la vie de l'école (dîner d'accueil, émulation etc.) ;
- Les sports, les activités du midi et les activités parascolaires ;
- Le conseil des élèves et le salon des étudiants ;
- Les journées et les semaines thématiques (Noël, St-Valentin, carnaval, etc.).

QUALIFICATIONS REQUISES

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques d'intervention en loisir.
- Avoir réussi le test de français de la Commission ou l'épreuve uniforme collégiale.

La Commission scolaire se réserve le droit de vérifier le niveau de connaissances des candidats à l'aide de tests.

Pour postuler :

Vous devez obligatoirement procéder à la création de votre dossier au www.csda.ca /Postuler à la CSDA/demande d'emploi en ligne - Personnel de soutien, en indiquant le titre et le numéro d'affichage. Vous devez également joindre votre curriculum vitae et vos diplômes.

Lieu de travail :

École secondaire du Coteau

Supérieur immédiat :

Monsieur Luc Germain
Directeur

Horaire de travail :

Lundi au vendredi: 10 h 00 à 14 h 00

Rémunération (Selon l'expérience et la scolarité)

Minimum : 18,52 \$

Maximum : 27,57 \$

Date limite du concours :

10 août 2018 à 16 h 30

NOTES

- Seule la personne dont la candidature sera retenue recevra une communication officielle du Service des ressources humaines;

La Commission scolaire des Affluents applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leur besoin.